

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 28 août 2020

I Fonctionnement du Comité Social et Economique

- 1) Approbation des PV des séances plénières extraordinaires des 15 et 29 mai 2020
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion exceptionnelle restreinte du 27 mars 2020
- 3) Transmission des documents à la SACEF dans le cadre de son rapport sur la situation économique et financière de la CEPAL en 2019 en vue de la restitution prévue le 30 septembre 2020
- 4) Transmission des documents à la SACEF dans le cadre de son rapport sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi à la CEPAL en 2019 en vue de la restitution prévue le 5 novembre 2020
- 5) Approbation du compte-rendu de la réunion de la Commission Égalité Professionnelle Femmes/Hommes du 4 juin 2020
- 6) Date de la prochaine réunion CSSCT

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, congés légaux
- 2) Point sur les accords collectifs locaux et nationaux
- 3) Point sur les mesures individuelles
- 4) Point sur les contrats d'alternance 2020/2021
- 5) SCOP RH au 30 juin 2020
- 6) Impacts éventuels du COVID-19 sur l'Intéressement
- 7) Avis sur les modifications apportées au Règlement Intérieur de la CEPAL

III Economie

- 1) Tendances et autres informations économiques
- 2) Bilan de la sous-traitance
- 3) Point global sur les équipes de remplacement de la CEPAL et stratégie de l'entreprise
- 4) Télétravail : expérience utile ou non, politique de la Direction (personnes à risque)
- 5) Point sur les fermetures d'agences
- 6) Changement des règles du jeu de la part variable (disparition des critères déclencheurs ?)
- 7) Assistance sinistres par téléphone
- 8) Report de la date de fin de NEO
- 9) Rémunération des Parts Sociales en 2020
- 10) Modification d'organigramme Pôle Banque de Détail
- 11) Présentation de UTOPIE

IV Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSSCT du 12 juin 2020
- 2) Avis sur les informations relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail
- 3) Point sur les personnes à risque à la CEPAL
- 4) Rappel sur le port du masque dans l'entreprise

V Questions de proximité

- 1) Dans le cadre du RGPD, l'utilisation de la photo d'un(e) salarié(e) peut être validée pour l'annuaire interne, Outlook, Lync, Yammer et Horizon RH. Comment faire pour n'autoriser la diffusion de cette photo que sur un seul de ces outils ?
- 2) Dans le cadre de la nouvelle organisation commerciale, il est prévu que tous les membres de l'équipe, y compris la hiérarchie, occupent le poste d'accueil. Cette consigne de la Direction n'est pas appliquée partout et cela nuit à la cohésion de l'équipe. Il y a donc iniquité entre les salariés. Que souhaite faire la Direction pour rectifier ces situations ?
- 3) Est-il normal d'avoir repris un nombre de rendez-vous équivalent à la situation avant confinement, vu les contraintes liées au COVID-19 (port du masque et différents nettoyages à assurer) ?